



Frais après réparation et sinistre

Par JustinDelfosse

Bonjour, j'ai eu un accident responsable léger avec mon véhicule. Puisque c'est un véhicule acheté récemment, il est encore avec des plaques et une carte grise provisoires. De ce fait mon assurance ne peut pas valider mon dossier et prendre en charge les frais (jusqu'à ce que je reçoive enfin la CG officielle). Cependant, sans aucune autorisation de la part de l'assurance ni la mienne, le garage a effectué les réparations. Je n'ai eu aucun devis ni demande de valider quoi que ce soit. Le garage me demande maintenant de payer les réparations pour récupérer mon véhicule. Que faire ?

Par chaber

bonjour

Si votre véhicule est bien assuré avec immatriculation provisoire et que les garanties sont bien acquises, je suppose en tous risques, l'assureur aurait pu faire expertiser le véhicule et proposer l'indemnisation franchise déduite puisque vous déclarez être responsable

Avez-vous eu l'accord de votre assureur pour la prise en charge? Si oui vous payez le garage non agréé et vous envoyez la facture à votre assureur